

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 2

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183670>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Français ne connaissaient pas nos frontières, et nous ne connaissions pas les leurs; il en résultait que nos patrouilles reconduisaient les leurs en France, et que les leurs ramenaient les nôtres en Suisse, ce qui, le plus souvent, se terminait par une *verrée* prise en commun.

Une seule chose préoccupait nos voisins, c'était nos soldats à mailloche. Nos carabiniers portaient au baudrier un marteau destiné à forcer la balle. Ces soldats à mailloche leur donnaient à penser. Ils revinrent demander ce que c'était. Nous fîmes tirer devant eux les plus habiles.

Les armes de précision, en 1838, étaient une haute nouveauté. A trois cents pas, atteindre le but, c'était formidable. Ils nous demandèrent avec hésitation si nous avions beaucoup de soldats comme cela, et sur notre réponse affirmative, ils nous avouèrent qu'ils préféreraient avoir la paix avec nous.

Il n'y avait pourtant pas grand danger. Notre général, Guiger, avait estimé que nous devions battre en retraite jusqu'à Guminen, et que là, seulement, nous pourrions résister avec avantage. Cette idée, qui nous parut étrange, était juste. Nous n'étions pas assez de monde pour défendre toute la ligne du Jura à la fois. Le mieux était d'attirer l'ennemi sur un point où nous pussions nous concentrer. D'ici là, nous avons la chance de voir Fribourg et Berne se joindre à nous.

Le colonel Dufour, pendant ce temps, du fond de son cabinet, terminait la guerre à sa manière et engageait Louis Napoléon à éviter, par un départ volontaire, de plus grands malheurs. J. Z.

Jamais les arbres de Noël n'ont été plus nombreux à Lausanne qu'en 1875. Plusieurs jours déjà avant le 25 décembre, on vit la Rue Centrale devenir le marché général de ces petits arbres et se transformer en une véritable forêt. Ces modestes sapins, qui croissaient paisiblement au bord de quelque ruisseau, ou cachés dans le fourré des grands bois, se sont vus subitement arrachés à leur vie solitaire et transportés les uns dans de somptueux salons où ils étincelaient de mille feux, les autres dans l'atelier de l'industriel, d'autres enfin jusque dans la mansarde du pauvre. On ne verra bientôt plus une famille qui ne fasse son arbre de Noël, autour duquel vieux et jeunes se réjouissent ensemble. Leur apparition à Lausanne date de 1831. Madame Monnard, qui était d'origine allemande, les introduisit chez nous. Comme les demoiselles Monnard allaient à la pension des dames Golliez, et que d'autre part la pension Golliez avait une patricienne bernoise, l'arbre de Noël traversa la rue de Martheray et entra dans la grande maison d'en face. Il n'en fallut pas davantage pour que la pension Chaboux en fit autant, et tout naturellement la pension Molteno ne voulut pas rester en arrière. Et ainsi de suite.

Avant ces réjouissances que les mœurs germaniques nous ont apportées, nous avions le *bon enfant*,

apportant mystérieusement ses cadeaux pendant la nuit; la *chauche-vieille*, qui venait le 31 décembre, au soir, demander si les enfants avaient été sages, puis sermonnait les uns et récompensait les autres. Saint-Nicolas faisait le même office.

On nous écrit :

« On a dit depuis quelques mois bien des choses sur le thorax; on a traité cette question à bien des points de vue. Les hautes sommités militaires ont commencé par priver du droit de servir la patrie de braves jeunes gens que la nature avait un peu privés de thorax. Là-dessus, commentaires d'aller leur train, saillies et bons mots. Votre aimable correspondant patois, C. C. D., a fait sur le thorax une petite chanson qui a du succès. Cependant il paraît que la question n'est pas près d'être épuisée. Il y a quelques jours, un apologiste zélé de toutes les réformes fédérales faisait du chauvinisme sur la loi militaire. Il y trouvait des perfections jusqu'ici inconnues, et pour montrer l'excellence des dispositions thoraciques, il avançait un aphorisme singulier : « Il est en général reconnu, disait-il, que les individus dépourvus de thorax sont aussi dépourvus de facultés intellectuelles. »

» On va maintenant jauger votre esprit au mètre de pourtour; ce sera plus facile. Un homme mince : zéro d'intelligence; un homme rond : phénix intellectuel. Théorie admirable et qui mérite d'être étudiée ! »

Le gibet de Lausanne sur Montbenon.

En l'année 1533, le lieu d'exécution des malfaiteurs se trouvait sur la place de Montbenon, ou plutôt un peu à l'écart, du côté d'occident, sans qu'on puisse actuellement en indiquer la position d'une manière précise.

Bien antérieurement à cette époque, le gibet était situé en Sévelin, entre Montbenon et Montoie. Ce fut sous le régime bernois que la place d'exécution fut transportée de Montbenon à Vidy, à gauche de l'ancienne route de Lausanne à Morges.

Sous le régime du prince-évêque, la communauté de Lausanne augmenta graduellement en force et en puissance; quoique sujette de l'évêque, la ville de Lausanne pouvait, à la réformation, lutter avec lui d'égal à égal. Lausanne eut souvent des démêlés avec son prince spirituel et temporel; ordinairement ils étaient remis à des arbitres. C'est dans une convention amiable du 29 mai 1533 que l'on trouve ce qui est relatif au gibet de Montbenon, en ces termes :

« Touchant le gibet de Montbenon pour ce qu'il est » trop près de la place de Montbenon et qu'à cause » de cecy le lieu de Montbenon, lequel est pour » convenable soulas (lieu de réjouissance ?) de Lau- » sanne, nous prions à mon Reverend seigneur » (l'évêque) que le dit gibet de Montbenon du temps » qu'il pourra durer au lieu de Montbenon en suf- » fisance pouvoir faire illec Justice, qu'en ce lieu il